

# Erasmus+ 2021-2027

en Fédération Wallonie-Bruxelles

Action-clé 1 : Mobilité des individus à des fins d'éducation et de formation - secteur de l'éducation des adultes.

Avril 2021

Erasmus+ enrichit les vies, ouvre les esprits

[www.erasmusplus-fr.be](http://www.erasmusplus-fr.be)



# Contenu de la présentation

- Pourquoi mener un projet de mobilité? Objectifs et priorités.
- Comment accéder aux projets d'action-clé 1? Accréditation et projets de mobilité court-terme.
- Quelles activités, pour qui?
- Critères d'admissibilité des projets de mobilité court-terme.
- Critères d'admissibilité des projets de mobilité pour organismes accrédités.
- Règles de financement pour projets de mobilité à court-terme et des organismes accrédités.
- Conclusion – Par où commencer?

# Quels sont les objectifs de l'action-clé 1 pour le secteur de l'éducation des adultes?

- **Fournir des opportunités d'apprentissage aux citoyens européens et soutenir l'internationalisation et le développement institutionnel des organismes actifs dans le secteur de l'éducation des adultes.**
- Renforcer la **dimension européenne** de l'enseignement et de l'apprentissage des adultes.
- Promouvoir les valeurs **d'inclusion et diversité**, de tolérance et de participation démocratique.
- Promouvoir la compréhension de notre riche héritage européen.
- Soutenir le développement de réseaux professionnels à travers l'Europe.
- Améliorer la qualité de l'éducation des adultes - formelle, non formelle et informelle. Simplifier la mise en place et l'accès à celle-ci. Proposer des programmes en accord avec les besoins de la communauté.
- Diversifier et étendre l'offre des apprentissages proposés en éducation des adultes grâce à la professionnalisation des éducateurs.
- Contribuer à la création d'un espace européen de l'éducation:
  - Permettre aux organismes actifs dans le secteur de l'éducation des adultes de porter des projets de mobilité de haute qualité.
  - Augmenter le taux de participation d'adultes de tous âges et de toutes origines socio-économiques aux formations, en encourageant la participation.

# Les grandes priorités transversales du programme

Chaque organisme investi dans un projet de mobilité Erasmus+ doit promouvoir activement ces 4 grandes priorités:

- Inclusion et diversité:

Chaque organisation, en accord avec la charte de standards de qualité Erasmus+, doit s'assurer que les opportunités de mobilités sont rendues accessibles à tous les participants potentiels de manière équitable et inclusive.

- Compétences vertes et mobilité durable:

Chaque organisme doit promouvoir des comportements responsables et respectueux de l'environnement auprès de ses participants lors des activités de mobilités. C'est également son rôle de conscientiser les participants sur l'importance d'agir dans le sens d'une réduction de l'empreinte carbone.

- Compétences numériques:

Le programme soutient les organisations qui vont recourir à des méthodes et outils digitaux en complément des activités de mobilité physique et ce dans le but d'augmenter la coopération entre les différentes organisations partenaires.

- Participation à la vie démocratique:

Le programme a pour objectif de faire découvrir aux participants le contexte de l'Union européenne et les avantages de s'engager en tant que citoyen européen actif dans la vie démocratique. Le programme encourage donc les projets qui développent les compétences interculturelles, la pensée critique et l'éducation aux médias ainsi que l'engagement social et civique.

# Comment accéder aux activités de mobilité ?

## • Projets de mobilité accrédités

- Pour les organismes ayant obtenu leur accréditation
- Sur le modèle de la charte ECHE de l'enseignement supérieur.
- Accréditation valide pendant toute la durée du programme (2021-2027)
- Accès au financement facilité et garanti pendant toute la durée de la programmation, procédure plus rapide.
- Obligatoire si on souhaite organiser des mobilités à grande échelle et récurrentes. Obligatoire pour les consortium.
- Possibilité d'introduire une demande d'accréditation à titre individuel ou via un consortium.
- Appel à candidature 1x/an. Constitution d'un plan Erasmus devant être approuvé par l'agence nationale. Prochain date butoir pour la demande d'accréditation: **19 octobre 2021 à 12h00**
- Informations plus détaillées sur notre site: <http://www.erasmusplus-fr.be/menu-expert/ac1mobilite/accreditation-sco-efp-adu/>

## • Projets de mobilité court-terme

- Objectif de ce type de projets: accéder à un financement Erasmus+ de manière simplifiée et plus directe.
- Modèle idéal pour des établissements qui se lancent dans l'aventure Erasmus+ et souhaitent acquérir de l'expérience.
- Activités de mobilités organisées sur une période plus courte et avec un nombre limité de participants

## • 2 autres possibilités:

- Se joindre à un consortium de mobilité accrédité.
- Mobilités IN

# Quelles activités sont possibles et pour qui?

## 3 grands types de mobilité:

- *Mobilité des membres du personnel*
- *Mobilité des apprenants*
- *Autres formats de mobilité*

- Mobilité des membres du personnel:
  - Missions d'enseignement (2 à 365 jours)  
Permet aux enseignants ou aux autres membres du personnel de l'éducation des adultes d'enseigner dans une école partenaire/centre de formation à l'étranger.
  - Observation en situation de travail (2 à 60 jours)  
Permet aux enseignants, aux chefs d'établissement ou à d'autres membres du personnel d'effectuer une période d'observation à l'étranger dans une école partenaire ou une autre organisation pertinente active dans le domaine de l'éducation des adultes.
  - Cours ou événements de formation à l'étranger (2 à 30 jours)  
Soutiennent le développement professionnel des enseignants, des chefs d'établissement et d'autres membres du personnel éducatif.

### Pour qui?

Enseignants, formateurs, experts et personnes travaillant dans le secteur de l'éducation des adultes.

Les participants doivent avoir un contrat de travail avec l'organisation d'envoi ou prouver qu'ils travaillent régulièrement avec celle-ci.

### Où?

La mobilité doit avoir lieu à l'étranger (autre pays que celui où est établi votre organisme), dans l'un des 33 pays du programme.



- Mobilité des apprenants:

- Mobilité pour un groupe d'apprenants (2 à 30 jours)
  - Min 2 apprenants dans le groupe.
  - Accompagnement obligatoire par un formateur qualifié.
  - Cette activité de mobilité doit se concentrer sur l'une des thématiques suivantes: le développement des compétences de base pour apprenants adultes, la citoyenneté et la démocratie, les compétences durables et l'inclusion, la diversité.
  - Plusieurs types d'activités peuvent être envisagés pendant cette mobilité et combiner éducation formelle, non formelle et informelle. EX: apprentissage par les pairs, volontariat, apprentissage en situation de travail,...
- Mobilité individuelle court-terme (10 à 30 jours)
  - Plusieurs types d'activités peuvent être envisagés pendant cette mobilité et combiner éducation formelle, non formelle et informelle.
  - Obligation de définir un programme d'apprentissage pour chaque apprenant.

### Pour qui?

Apprenants adultes avec moins d'opportunités et peu qualifiés. Les participants doivent être inscrits dans un programme d'éducation des adultes au sein de l'organisme d'envoi.

### Où?

La mobilité doit avoir lieu à l'étranger (autre pays que celui où est établi votre organisme), dans l'un des 33 pays du programme.

- Autres activités éligibles:

- Experts invités depuis un autre pays participant au programme (2 à 60 jours)

Objectif: améliorer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage au sein de l'organisation.

*Ex: Un expert en une certaine méthode pédagogique est invité dans votre organisation afin de former les éducateurs à cette méthode spécifique et transmettre ses bonnes pratiques.*

- L'accueil d'enseignants ou éducateurs en formation depuis un autre pays participant au programme (10 à 365 jours).

- Les visites préparatoires

Il est possible d'organiser une visite dans le pays d'accueil afin de préparer la mobilité des apprenants ou des membres du personnel. Il doit être clairement démontré que cette visite a pour but d'améliorer le caractère inclusif de l'activité et sa qualité.

Maximum 3 participants par visite préparatoire.

# Les projets de mobilités court-terme : Critères d'admissibilité

Qui peut déposer une candidature?	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Toute organisation publique ou privée active dans le domaine de l'éducation formelle, informelle et non formelle des adultes (définie comme une organisation d'éducation des adultes)</li><li>➤ Toute organisation publique ou privée active sur le marché du travail ou dans les domaines de l'éducation, de la formation des adultes.</li><li>➤ Ce type de projet n'est pas ouvert aux consortium et aux organismes accrédités!</li></ul>
Où et Quand déposer la candidature? Date de début des projets	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Via la plateforme en ligne: <a href="https://webgate.ec.europa.eu/erasmus-esc/index/">https://webgate.ec.europa.eu/erasmus-esc/index/</a></li><li>➤ <b>Le 11 mai 2021 à 12h00</b>, pour des projets commençant entre <b>le 1er septembre 2021 et le 31 décembre 2021</b>.</li></ul>
Durée des projets	De 6 à 18 mois
Nombre de participants	Maximum 30 mobilités (non inclus: éventuelles personnes accompagnants et visites préparatoires)
Types d'activités éligibles	Toutes les activités de mobilité citées précédemment
Nombre de candidatures	Maximum 3 financements pour des projets de mobilité à court-terme sur une durée de 5 ans.
Selon quels critères ma candidature sera-t-elle évaluée?	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ La candidature doit être rédigée en français.</li><li>➤ 3 critères d'évaluation: Pertinence du projet Qualité de la conception et mise en œuvre du projet Qualité de suivi des actions</li><li>➤ Minimum 60/100 et la moitié des points dans chacune des 3 catégories.</li><li>➤ Séance d'aide à la candidature de l'équipe action-clé 1 le 23 avril 2021</li></ul>

# Les projets de mobilités pour organismes accrédités : Critères d'admissibilité

Qui peut déposer une demande de financement?	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Tout organisme titulaire d'une accréditation Erasmus+ pour le secteur éducation des adultes.</li><li>➤ Consortium de mobilité: coordinateur du consortium qui dépose la demande. Doit fournir à ce stade la liste des membres qui composent le consortium (au moins 1 organisation en plus que le coordinateur)</li></ul>
Où et Quand déposer la demande de financement? Date de début des projets	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Via la plateforme en ligne: <a href="https://webgate.ec.europa.eu/erasmus-esc/index/">https://webgate.ec.europa.eu/erasmus-esc/index/</a></li><li>➤ Le <b>11 mai 2021 à 12h00</b>, pour des projets qui commencent le <b>1<sup>er</sup> septembre 2021</b>.</li></ul>
Durée des projets	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Durée initiale de 15 mois.</li><li>➤ Après 12 mois, tous les bénéficiaires ont la possibilité de prolonger pour une durée totale de 24 mois.</li></ul>
Nombre de participants	Pas de limitation. (sauf si une limitation est émise au stade de l'allocation du financement.)
Types d'activités éligibles	Toutes les activités de mobilité citées précédemment
Nombre de demande de financement	1 demande de financement par round de sélection.
Selon quels critères le financement sera-t-il alloué?	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Il n'y aura plus d'évaluation qualitative à ce stade puisqu'elle a déjà eu lieu lors de la candidature pour l'accréditation.</li><li>➤ Tous les organismes accrédités recevront donc un financement (s'ils en font la demande).</li><li>➤ Le montant de ce financement dépendra de plusieurs éléments (ex: budget total disponible pour tous les organismes accrédités; activités prévues sous cet appel).</li><li>➤ La demande de financement doit être rédigée en français.</li><li>➤ Détail des règles de financement sera disponible sur notre site et plus d'informations lors de la séance d'aide à la candidature de l'équipe Action-clé1 le 23 avril.</li></ul>

# Règles de financement pour les projets de mobilité court-terme et les projets de mobilité accrédités

Coûts éligibles	Mécanisme de financement	Montant	Règle de répartition
<p><u>Soutien organisationnel</u> Coûts liés directement à la mise en œuvre des activités de mobilité qui ne sont pas couverts par les autres postes ci-dessous (ex: préparation pédagogique et culturelle, soutien aux participants pendant la mobilité, équipements pour activités virtuelles,...)</p>	Contribution aux coûts unitaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>100 EUR</b> par expert invité, par enseignant en formation, par enseignant ou éducateur accueillis, par apprenant dans le cadre des mobilités en groupe et par participant à une mobilité du personnel pour suivre un cours.</li> <li>➤ <b>350 EUR</b> par participant pour une mobilité d'apprenant individuelle et mobilité des membres du personnel pour une mission d'enseignement ou une observation en situation de travail.</li> </ul>	<p>En fonction du nombre de participants,</p> <p>Pour mobilités individuelles, à partir de 100 participants à un même type d'activité → 200 EUR/participant.</p>
<p><u>Soutien individuel</u> Coûts directement liés au <u>séjour des participants</u>, ainsi que des personnes les accompagnant <u>pendant l'activité de mobilité</u> (Et, si nécessaire, pour les jours durant le voyage : 2 jours pour voyage standard et 4 jours pour voyage vert)</p>	Contribution aux coûts unitaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Forfaits journaliers, pour 3 groupes-pays différents</b></li> <li>➤ Pour le personnel/les accompagnateurs: 140-160-180 €/jour, selon le pays de destination (Si accompagnateur au-delà de 60 jours, montant supplémentaire financé par le budget « soutien à l'inclusion »)</li> <li>➤ Pour les apprenants : 88-104-120 €/jour, selon le pays de destination</li> <li>➤ Pour tous: 70% de ces montants à partir du 15<sup>ième</sup> jour.</li> </ul>	<p>En fonction du nombre de participants et de la durée du séjour.</p> <p>Montant alloué = forfait qui varie en fonction du nombre de jours d'activité (voir détails dans le guide)</p>
<p><u>Visites préparatoires</u> Frais de séjour et de voyage</p>	Contribution aux coûts unitaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>575 EUR</b> par participant</li> </ul>	

# Règles de financement pour les projets de mobilité à court-terme et les projets de mobilité accrédités

Coûts éligibles	Mécanisme de financement	Montant	Règle de répartition
<p><u>Voyage</u> Participation aux frais de voyage des participants et des personnes les accompagnant, de leur lieu d'envoi jusqu'à l'endroit de l'activité, plus trajet retour.</p>	Contribution aux coûts unitaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le montant dépend de la distance parcourue (voir guide du programme).</li> <li>➤ Top up disponible si le participant utilise un moyen de transport durable.</li> </ul> <p><i>Ex: Distance entre 2000 et 2999 km: 360 EUR pour voyage standard et 410 EUR pour voyage vert.</i></p>	En fonction de la distance parcourue par chaque participant. Les distances doivent être calculées à l'aide du calculateur de distance fourni par la Commission européenne
<p><u>Soutien inclusion</u></p> <p>Coûts liés à l'organisation des activités de mobilité pour les participants avec moins d'opportunités et nécessitant un soutien additionnel.</p>	Contribution aux coûts unitaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>100 EUR</b> par participant</li> </ul>	En fonction du nombre de participants avec moins d'opportunités.
<p><u>Coûts additionnels</u> concernant directement les participants avec moins d'opportunités et les personnes qui les accompagnent (y compris les frais de voyage et de séjour, si non couvert par les catégories budgétaires «voyage» et «soutien individuel»)</p>	Frais réels	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>100%</b> des coûts éligibles</li> </ul>	La demande d'aide financière visant à couvrir les besoins spécifiques doit être motivée dans le formulaire de demande et approuvé par l'agence.

# Règles de financement pour les projets de mobilité à court-terme et les projets de mobilité accrédités

Coûts éligibles	Mécanisme de financement	Montant	Règle de répartition
<u>Frais d'inscription</u> Coûts couvrant les frais d'inscription aux cours et formations pour les membres du personnel.	Contribution aux coûts unitaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>80 EUR</b> par participant par jour (max <b>800 EUR</b> par membre du personnel dans un même appel).</li> </ul>	
<u>Soutien linguistique</u>	Contribution aux coûts unitaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>150 EUR</b> par participant éligible pour l'utilisation de la plateforme OLS mais ne pouvant pas y avoir accès (à l'exclusion des membres du personnel en mobilité de moins de 31 jours).</li> </ul>	En fonction du nombre de participants.
<u>Coûts exceptionnels</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Frais de voyage élevés des participants et de personnes accompagnants qui ne peuvent pas être pris en charge par le poste Voyage standard.</li> </ul>	Frais réels	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Frais de voyages élevés : <b>80%</b> des frais éligibles</li> </ul>	La demande d'aide financière visant à couvrir des coûts exceptionnels doit être motivée dans le formulaire de demande.

# Par où commencer?

- Mener une réflexion en équipe sur le projet que l'on souhaite développer. (Besoins? Objectifs? Public-cible?)
  - Consultation du guide du programme.
  - Séance de Q&A pour le secteur de l'éducation des adultes organisée par l'équipe promotion de l'AEF-Europe: le lundi 19 avril à 10h00
  - Séances d'aide à la candidature organisée par l'équipe action-clé1 de l'AEF-Europe:
    - Pour les projets de courte durée: le vendredi 23 avril à 10h00
    - Pour les organismes accrédités (demande budgétaire): le vendredi 23 avril à 14h00
- [Liens pour l'inscription aux différentes sessions et accès aux outils sur notre site.](#)
- Comment trouver de l'inspiration et des partenaires?:
    - La plateforme EPALÉ: <https://epale.ec.europa.eu/fr>
    - La plateforme de résultats Erasmus + : <https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/projects/>
    - TCA – séminaires de contact européens : <https://www.erasmusplus-fr.be/menu-expert/seminaires-internationaux-tca/quest-ce-que-cest/>
    - Un Café avec Erasmus+: <https://www.erasmusplus-fr.be/menu-expert/ou-trouver-de-linspiration/un-cafe-avec-erasmus/>
      - Erasmus+ pour les professionnels de la santé mentale - Trempline asbl (18 mai 2021)

# Suivez-nous sur les réseaux sociaux

#ErasmusPlusMovesEurope

et inscrivez-vous à notre newsletter

Erasmus+ enrichit les vies, ouvre les esprits

[www.erasmusplus-fr.be](http://www.erasmusplus-fr.be)





**MERCI!**

**pour votre attention**

The word 'MERCI!' is rendered in large, colorful, block letters. The 'M' is blue, the 'E' is purple with pink horizontal stripes, the 'R' is orange, the 'C' is green, and the 'I' is yellow. The exclamation point is teal. A dashed blue line starts from the left, loops around the 'M', and points towards a paper airplane flying upwards and to the right. A trail of grey stars follows the path of the paper airplane, arching over the 'C' and 'I'.